

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE
RIORGES**

N° DCM_2021_32

OBJET :

**CADRE DE VIE- COMMERCE –
ARTISANAT –
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**CHEMINEMENT PIETON
GOUTTE MARCELIN**

**ACQUISITION DE PARCELLES
DE TERRAIN AUPRES DE LA
FONCIERE DE MABLY**

APPROBATION

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} avril 2021 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 25 mars 2021 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 2 avril 2021.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 33 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses : Néant

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Brigitte MACAUDIERE.

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20210401-DCM_2021_32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2021

Affichage : 02/04/2021

**CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**CHEMINEMENT PIETON GOUTTE MARCELIN -
ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN
AUPRES DE LA FONCIERE DE MABLY
APPROBATION**

Jean-Luc Reynard, conseiller municipal délégué, en charge des parcs, paysages et déplacements expose à l'assemblée:

La commune poursuit la mise en œuvre de ses Emplacements Réservés (ER) inscrits au Plan Local d'Urbanisme (PLU). Dans la perspective de créer un cheminement piéton le long de la Goutte Marcelin, l'ER29 est prévu à cet effet.

La société ADAGE est intervenue le 18 juin 2020 pour procéder à l'arpentage et créer la division de la parcelle section BP numéro 35. Ainsi, la commune se porte acquéreur de la nouvelle parcelle section BP numéro 62 d'une superficie de 464m², conformément au projet de division joint. S'ajoute également la parcelle cadastrée section AN numéro 26 d'une superficie de 155m², permettant de relier la rue Policard au cheminement le long du cours d'eau.

Un accord amiable a été trouvé avec la Foncière de Mably, actuelle propriétaire, au prix de 619 € (SIX CENT DIX NEUF Euro), soit 1€ le m². Les frais d'acte sont pris en charge par la commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve l'acquisition amiable des parcelles AN 26 et BP 62 pour une superficie totale de 619m², au prix de 619 € auprès de la Foncière de Mably ;
2. précise que cette acquisition s'inscrit dans la perspective de créer un cheminement piéton le long de la Goutte Marcelin ;
3. autorise le maire à signer l'acte authentique qui sera passé en l'étude de maître LAFFONT, notaire à Riorges et Me ROUDILLON, notaire à Saint-Germain-Laval.

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 7 avril 2021
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN